

La diaspora acadienne du Québec, essai de contribution à l'élargissement du champ national acadien

Stéphan Bujold*

À l'instar du peuple juif avant la création de l'État d'Israël et du peuple palestinien, le peuple acadien se doit de vivre en symbiose parfaite avec sa diaspora.

(Michel A. Saint-Louis, 1994 : 73)

Depuis longtemps déjà, on parle des deux solitudes pour faire référence aux relations parfois difficiles qu'entretiennent les communautés francophone et anglophone du Canada. Comme si les inventeurs du nouveau Canada, les Pères de la Confédération de 1867 qui ont imaginé de toutes pièces un pays sur les lambeaux nord-américains des empires coloniaux français et anglais, autant que leurs successeurs n'avaient pas réussi à créer d'un océan à l'autre de réels lieux et liens communs suscitant un réel sentiment d'appartenance partagé entre les deux peuples fondateurs du Canada, rejetons de France et de Grande-Bretagne.

Mais plus surprenant encore, est le fait qu'il existe, à l'intérieur même de la francophonie canadienne, deux autres solitudes, entre les Canadiens, devenus les Québécois, et les Acadiens.¹ Ce constat de l'existence de deux solitudes dans l'ensemble francophone nord-américain est la toile de fonds, le prétexte de ce texte qui abordera cette question sous l'angle de la diaspora acadienne du Québec, dont l'idée même ne va pas sans poser

* Je tiens à remercier le professeur Martin Pâquet et madame Jeanne Valois de la Chaire d'études sur la francophonie en Amérique du Nord (CÉFAN) de l'Université Laval pour m'avoir invité à participer à l'atelier scientifique *Références identitaires, balises territoriales* ainsi qu'à écrire le présent essai pour lequel je suis toutefois seul imputable. Version ultérieure parue dans Martin Pâquet et Stéphane Savard, dir., *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval / Chaire d'études sur la francophonie en Amérique du Nord (CÉFAN), 2007 : 461-484.

¹ Pour deux exemples récents de cette dynamique d'opposition voir Chiasson (2004) et Beaumier (2005). Pour une analyse voir notamment Ouellette (1993), Thériault (1993 et 2000), Magord (2003 : 12-15) et Thériault (1994 et 2004).

quelques défis intellectuels, peu relevés à ce jour.² À l'aide des théories émergentes du phénomène de diaspora, un effort sera fait afin d'octroyer au phénomène de diaspora acadienne un statut ontologique et incidemment heuristique lui faisant encore défaut malgré l'utilisation croissante dont il fait l'objet, surtout au cours des deux dernières décennies.³ Par la suite, le même effort sera fait avec le phénomène particulier de diaspora acadienne du Québec. Enfin, seront examinés sommairement la place et le rôle que pourrait prendre et jouer la diaspora acadienne du Québec dans le concert de la Nation acadienne. Ceci étant fait, le champ national acadien devrait s'en trouver élargi, au moins intellectuellement.

Diasporas et mondialisation

Depuis quelques décennies, un terme dont le sens fut longtemps restreint aux seuls membres des nombreuses communautés juives du Monde entier, est devenu très en vogue pour qualifier des phénomènes migratoires souvent diamétralement opposés l'un de l'autre, tant au niveau de l'origine que de la réalité vécue dans les pays hôtes – ou pays d'accueil par opposition à pays d'origine ou foyer national.

Par exemple, qu'ont en commun les communautés grecques ou chinoises ou juives vivant à l'extérieur de leurs foyers nationaux, pour mériter le qualificatif de diaspora ? Le seul dénominateur commun entre ces communautés est la « dispersion » loin de la patrie, cette terre d'origine, réelle ou mythique. Mais le fait d'être dispersé, point commun de tous les

² Aucune des deux éditions de l'une des plus importantes publications collectives portant sur l'Acadie et les Acadiens n'aborde le concept de diaspora acadienne (Daigle, 1980 et 1993). Il en va de même du *Que sais-je ?* consacré aux Acadiens (Lapierre et Roy, 1983). Dans un collectif plus récent, Magord (2003a : 11) annonçait que le but de l'ouvrage « était de poser les jalons d'une réflexion approfondie sur le concept de diaspora acadienne », mais comme il le laisse lui-même sous-entendre (2003a : 19), l'objectif ne fut pas véritablement atteint et mis à part son introduction aucun des textes du collectif ne tente de donner un statut heuristique au concept de diaspora acadienne.

peuples migrants, ne peut suffire à les qualifier pour autant de diaspora. Ce malentendu provient d'un abus de langage véhiculé au départ par les médias de masse et fondé sur le sens commun : diaspora est un mot d'origine grecque « [c]onstruit sur le verbe *speiro* (semer) et le préfixe *dia* (au-delà) du grec ancien, le terme réfère aux notions de migration et de colonisation » (Anteby-Yemini et Berthomière, 2005 : 9) et dont le sens flotte entre dispersion, exil et captivité puisqu'il fut emprunté à l'hébreu ancien *galut* signifiant exil (Dufoix, 2003 : 3-9).

Le sens commun étant souvent l'ennemi de la connaissance, il est étonnant que cet abus de langage ait été récupéré depuis un quart de siècle par beaucoup de chercheurs tentant d'échafauder une théorie des diasporas, notamment dans le sous champ de la science politique que sont les relations internationales (voir notamment Sheffer, 1986, 1996 et 2003 ; et Brunn, 1996). L'engouement de cette discipline pour la notion de diaspora s'explique par l'intensification des flux migratoires dans le contexte de la mondialisation, et l'une de leurs conséquences tangibles, soit l'établissement de populations étrangères dans des pays hôtes, posant ainsi de nouveaux défis à la vision traditionnelle des relations internationales dans laquelle le principal, sinon l'unique acteur considéré est l'État-nation⁴, seule détenteur de la souveraineté nationale, sa source de légitimité et la légitimation de sa présence dans le système international.⁵ Le défi pour l'État-nation

³ Par exemple, en utilisant l'expression exacte « diaspora acadienne » avec le moteur de recherche Google (www.google.ca), on trouvera pas moins de 65 000 entrées !

⁴ L'État-nation est généralement défini comme « un groupement d'individus établis sur un territoire déterminé, sous l'autorité exclusive et effective d'un gouvernement » (Dreyfus, 1987 : 69).

⁵ Raymond Aron (1966 : 103), l'un des plus célèbres tenants francophone du courant réaliste, définit le système international comme « l'ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale. » Il est intéressant que 16 ans plus tard, Aron (1982) ait plutôt utilisé le concept de « système interétatique » pour décrire ce même phénomène, ce système étant effectivement inter*Étatique* (voir Halliday, 1989 : 46). On remarquera la circularité du raisonnement au centre du réalisme en relations

provient surtout du fait que les nouveaux immigrants sont peu enclins à s'assimiler à la culture du pays d'accueil dans un monde dont l'horizon déborde maintenant largement les frontières des États, notamment à cause des nouveaux moyens de communication et de transport qui permettent aux communautés migrantes de maintenir un contact permanent avec leurs foyers nationaux.

Une autre tendance des relations internationales s'intéressant au phénomène de diaspora est le transnationalisme⁶. Dans cette perspective davantage pluridisciplinaire, la mondialisation est perçue comme tendant à créer un embryon de société civile à l'échelle mondiale, conséquence de la constitution d'un marché mondialisé, tous deux étant transnational (ou plutôt transétatique) dans la mesure où ils traversent et dépassent les frontières interétatiques, échappant ainsi au contrôle de l'État (voir notamment Halliday, 1989 ; Thibault, 1998 et Larose, 2004). Dans cette perspective, les diasporas sont perçues et analysées comme des communautés représentant autant l'archétype que l'idéal-type de la transnationalisation (ou transétatisation) du Monde (Tölölyan, 1991 : 5 et 1996 : 4 ; Hadj-Moussa, 2001 : 164 ; Belkhodja et Magord, 2005 : 48) car elles se constituent en réseaux (Dufoix, 2003 :32 et Sheffer, 2003 : 254-255 ; voir aussi Prévélakis, 1996) qui transpercent et transcendent les frontières interétatiques - l'étude de la logique des réseaux étant également l'une des nouvelles préoccupations analytiques des tenants de ce courant (sur les réseaux, voir Lemieux, 2004 : 193-195). Bien que les diasporas possèdent des attributs bien adaptés à la dynamique de « glocalisation » ou de « fragmégration », c'est-à-dire ce double phénomène simultané de globalisation ou intégration mondiale et

internationales : l'existence de l'État est à la source du système international et celui-ci légitime la domination de l'État sur la scène internationale.

⁶ Dans le cas du transnationalisme et des études transnationales, il serait aussi plus juste d'utiliser le terme transétatique et ses déclinaisons (voir *supra*, note 5 et Dufoix, 2003 :71).

de localisation ou fragmentation (Rosenau, 1992 : 34-35), à l'œuvre sur la scène mondiale, il y a un problème de logique à utiliser un concept désignant un phénomène vieux de 2 500 ans pour nommer une réalité contemporaine, l'intensification des flux migratoires.

L'intérêt pour ce nouvel objet de recherche - les flux migratoires confondus avec les diasporas - a émergé dans le contexte de la mondialisation, avec un peu de retard sur certains autres comme les organisations internationales et les firmes transnationales, notamment parce que c'est un phénomène moins tangible et plus difficile à cerner que ces deux réalités institutionnelles. Malgré cette tentative d'élargissement de son champ conceptuel, la discipline des relations internationales reste largement influencée par le courant réaliste. Dans cette tradition intellectuelle, les flux migratoires sont perçues et analysées comme de nouveaux défis sécuritaires posés aux États hôtes et aux États de provenance des migrations (Sheffer, 1996 et 2003 ; Brunn, 1996) car l'activité politique des diasporas aurait pour fin principal la constitution ou la reconstitution d'un État national. Les deux principaux cas soutenant et justifiant cette grille d'analyse sont l'appui du sionisme puis de l'État d'Israël par les organisations de la diaspora juive mondiale, et la lutte de libération nationale irlandaise appuyée par la diaspora irlandaise nord-américaine dans un cadre peu organisé par comparaison à la diaspora juive. Dans cette perspective, les raisons ayant motivées les déplacements de population apparaissent comme des modulations analytiques secondaires et non des critères servant à distinguer une diaspora d'un autre type de migration ; les diasporas se constituent donc autant volontairement qu'involontairement et même les migrations saisonnières sont parfois considérées comme des phénomènes constituant des diasporas dans les pays d'accueil

pour autant qu'elles soient quantitativement importantes et le moins structurées (Brunn, 1996 : 262, 265-266, 270). Pourtant, la dimension volontaire et les motivations des personnes migrantes seraient la nouvelle pierre angulaire des études du phénomène migratoire, à tout le moins dans une perspective historique (Pâquet, 2001 : 227-228), excluant donc d'emblée les migrations forcées que la connaissance gagnerait à faire justement tombée sous le concept plus restreint de diaspora dans lequel les motivations personnelles des acteurs n'interviennent manifestement pas.

Il serait évidemment absurde de vouloir restreindre au seul peuple juif le concept de diaspora. Cependant, il semble que les mailles du filet tendu par les nouveaux théoriciens du phénomène de diaspora issus principalement du champ des relations internationales soient tissées trop étroitement, rapportant ainsi trop de poissons à la barque. En réduisant l'un à l'autre des phénomènes aussi différents que les migrations économiques, les réfugiés politiques et humanitaires déplacés à l'intérieur ou près de leur territoire national et les grandes vagues migratoires provoquées par le génocide ou le nettoyage ethnique d'une population à l'intérieur de son foyer national, on s'éloigne d'une compréhension adéquate de l'un ou l'autre de ces phénomènes migratoires (voir Bruneau, 1995 : 5). Par exemple, l'un des principaux auteurs de ce courant d'étude des diasporas, Sheffer estimait à 400 (1996 : 39) ou 300 millions (2003 : 249) le nombre de personnes vivant en situation de diaspora dans le monde entier !

Prenons pour exemple le cas Kurde au Proche-Orient, dont l'écrasante majorité de la population occupe encore et depuis des temps immémoriaux un territoire clairement nommé, le Kurdistan, mais dont les limites ont évidemment fluctué au cours de son histoire. En dépit de ce fait, le peuple kurde dans son ensemble est parfois analysé comme

une diaspora (Sheffer, 2003 : 253) parce que le Kurdistan est divisé entre plusieurs États (Turquie, Iran, Iraq et Syrie). Il serait pourtant beaucoup plus judicieux de parler d'un peuple transfrontalier, c'est-à-dire dont l'espace national a été partagé entre plusieurs États postcoloniaux (ou périphériques) tentant d'appliquer les principes et procédés politiques de l'État-nation occidental (voir Badie, 1992 ; Kazancigil, 1987), et à l'intérieur desquels les Kurdes constituent des minorités nationales ou plutôt transfrontalières (Bujold, 1996). Il est aussi parfois question de la diaspora kurde d'Europe (Picard, 1991 : 9 ; Bruneau, 1995 : 18), ce qui est davantage pertinent quoique les réfugiés politiques et économiques autant que les étudiants kurdes qui ont afflués en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord au cours du dernier demi-siècle, peuvent difficilement être qualifiés de diaspora malgré la persécution dont ils font l'objet dans leurs États d'origine, notamment en raison du manque d'enracinement dans la durée et de structuration communautaire dans les pays hôtes des immigrants kurdes. Ceci n'excluant évidemment pas qu'un peuple puisse vivre plusieurs réalités en même temps, comme il en sera question plus loin dans le cas du peuple acadien, et qu'éventuellement les immigrants kurdes puissent former une véritable diaspora dans les pays hôtes si les persécutions dont ils sont victimes au Kurdistan se poursuivent et qu'ils développent des réseaux formels entre eux et avec le Kurdistan.

Les tendances issues des autres disciplines des sciences humaines ont tenté de préciser davantage la notion de peuple de diaspora dans une perspective moins utilitariste - *i.e* moins tournée vers les questions de « sécurité nationale » -, davantage issue du structuralisme lévi-straussien et du post-structuralisme foucauldien (Hadj-Moussa, 2001 : 165-166 ; Dufoix, 2003 : 26). L'intérêt de ces perspectives est la place importante qu'ils

font aux dimensions symboliques et imaginaire de l'identité collective (Hadj-Moussa, 2001 : 165). Ces dimensions souvent dissimulées sous des réalités apparemment simples vécues par les diasporas s'avèrent capitales pour comprendre l'identité de ces peuples qui sont souvent aussi des collectivités sans États, précisément comme le peuple Acadien (voir Saint-Louis, 1994 ; et LeBlanc, 2005) et le cas classique de diaspora, le peuple Juif surtout avant 1948, année de création de l'État d'Israël (Dufoix, 2003 : 28). Comment une identité collective peut-elle se maintenir malgré l'éloignement dans l'espace et le temps de ceux qui la revendiquent et en dépit de la perte même de la référence territoriale qui l'a vue naître et en constitue encore son fondement, sont les interrogations au cœur de ces approches prometteuses.

Par conséquent, il serait davantage judicieux de restreindre le terme de diaspora aux seuls peuples ayant été forcé de quitter leur territoire national suite à un génocide ou à un nettoyage ethnique, par exemple, et qui ont conservé en dépit d'un temps long et de l'éloignement géographique, la mémoire de la patrie perdue à travers un ensemble, plus ou moins structuré selon les cas, de valeurs et de références réelles et imaginaires s'appuyant sur un destin collectif, et non à toutes les vagues migratoires contemporaines ou historiques. Aussi, les diasporas sont généralement issues de collectivités sans États, mais pas nécessairement, notamment parce que 1) leur migration est souvent le résultat du démantèlement violent d'un État prémoderne à prédominance ethnique (État féodal) ou multiethnique (grands empires), ou 2) bien parce qu'elles précèdent la reconstitution d'un État national moderne qui, d'ailleurs, ne sera pas nécessairement reconnu par la diaspora - comme le montre le cas d'Israël dont la légitimité est contestée par des

segments importants de la diaspora juive mondiale. Ces deux cas de figure ne s'excluent pas mutuellement et parfois même coexistent ou se succèdent.

L'identité particulière et originale d'un peuple en situation de diaspora peut être tenue, mais elle doit se maintenir malgré les pressions assimilatrices des États hôtes et c'est là la principale condition pour que l'on puisse parler d'une diaspora : que subsiste ce lien communautaire entre les membres de la diaspora (Bruneau, 1995 : 9-11 et 16). D'un pays hôte à un autre, cette identité et ce lien communautaire peuvent varier grandement, mais il subsistera un lien symbolique rattachant entre eux les membres d'une diaspora au-delà de la distance et à travers le temps. Cette identité de type diasporique a donc d'originale que malgré la référence à une patrie, un territoire d'origine réelle ou imaginaire, elle est une forme déterritorialisée, et dans ce sens autant postmoderne que prémoderne,⁷ d'identité collective dont l'inscription se fait dans le temps plutôt que l'espace par comparaison à la Nation moderne qui s'incarne et se balise dans un espace clos, le territoire national balisé par des frontières internationales, contrôlé exclusivement par un État-nation s'arrogant le monopole de l'affirmation nationale.

Enfin, aucun des ouvrages (Sheffer, 1986 et 2003 ; Chaliand et Rageau, 1991; Bruneau, 1995a ; Prévélakis, 1996; Dufoix, 2003 ; Anteby-Yemini *et al.*, 2005) consultés qui traitent du phénomène de diaspora ne fait référence à l'Acadie ou aux Acadiens, et encore moins à la possibilité ou à l'impossibilité qu'il existe une diaspora acadienne.⁸ Cet oubli,

⁷ Postmoderne dans le sens où l'on assiste à l'effritement, sinon l'éclatement, d'un monde politique clos par les frontières interétatiques (voir Badie, 1995) ainsi qu'à un retour des identités multidimensionnelles, et prémoderne dans la mesure où, avant l'avènement au XVIII^e siècle de la Nation comme principe de légitimation du pouvoir politique, les identités se définissaient à différents niveaux sans référence à un territoire, à l'exception notamment du terroir dont le sens est davantage restreint, mais plutôt à une communauté de sens s'inscrivant dans le temps, comme par exemple la chrétienté en Occident et l'Oumma (communauté des croyants) en Orient.

⁸ Il en va également de même des volumes 1 à 12 parus entre 1991 et 2003 de la revue *Diaspora, a journal of transnational studies*, dans lesquels aucune étude du cas acadien n'a été trouvée.

cette absence vient sûrement du fait que les Acadiens sont un peuple relativement petit en terme de population et plutôt méconnu à l'extérieur du Canada et de la Francophonie, notamment parce qu'il ne contrôle aucun appareil gouvernemental. C'est donc une piste relativement nouvelle qui est ici ouverte.

Une diaspora acadienne ?

Récemment, la notion de diaspora appliquée au peuple acadien a fait l'objet de deux publications savantes (Magord, 2003 ; Magord et Belkhodja, 2005) et fut aussi effleurée dans quelques textes portant plus généralement sur le peuple acadien (Bérubé, 1987 ; Saint-Louis, 1994 ; Trépanier, 1996 ; et Bujold, 2005) ou ses relations avec le Québec (Dallaire, 1999 ; Bujold, 2005b). Toutefois, à l'exception de Magord et Belkhodja (2005), aucun chercheur ne s'est véritablement posé la question de savoir s'il était pertinent ou non d'appliquer le concept de diaspora au peuple acadien.

A priori, il semble effectivement aller de soi de qualifier le peuple acadien de diaspora : les Acadiens n'ont-ils pas été chassés de leur patrie, comme les Hébreux de la Terre promise ? N'ont-ils pas été dispersés en plusieurs lieux (voir LeBlanc, 1979) où ils ont recréé des « petites Cadies » (Hébert, 2004) là où ils sont parvenus à se regrouper ? Cette détermination à se regrouper étant d'ailleurs une des caractéristiques importantes des phénomènes de diasporas. N'ont-ils pas aussi, depuis le début de leur errance jusqu'à ce jour été frustré de tout contrôle politique réel sur leur destinée collective ? Quoique justes, ces énoncés prennent cependant pour acquis un certain nombre de faits méritant d'être examinés.

En premier lieu et sans sombrer dans un truisme, les Acadiens constituent-ils un peuple ? Peut-être pas une Nation au sens de la théorie politique moderne (ou classique) dans

laquelle Nation et État sont synonymes⁹, puisque les Acadiens ne contrôlent pas par l'intermédiaire d'un gouvernement national, un territoire national clos par des frontières internationales reconnues (LeBlanc, 2005 : 85-86). Ils n'en constituent pas moins un peuple dont les membres se reconnaissent entre eux et sont aussi reconnus par les autres (Saint-Louis, 1994 : 68 ; Belkhodja et Ouellette, 2003), ceux ne faisant pas partie du nous ; et c'était déjà le cas lors du Grand dérangement de 1748 à 1763 (Griffiths, 2005 ; LeBlanc, 2005a), cet événement historique devenu mythe fondateur et qui fit entrer le peuple acadien dans la catégorie alors restreinte des diasporas.

Les Acadiens ont-ils une patrie ? Tout comme le Kurdistan, l'Acadie existe mais ne la chercher pas sur une carte officielle : elle est dissimulée sous les diverses couches de frontières interprovinciales et internationales des Provinces maritimes, du Québec et du Maine, toutes tracées dans des centres de pouvoirs politiques coloniaux, Londres et Paris, ou postcoloniaux, Washington et Québec. Une situation qui n'est pas sans rappeler celle des États périphériques (ou postcoloniaux) dont les frontières, tracées pour la plupart en 1885 lors de la Conférence de Berlin (Renouvin, 1955 : 91-92) ou en 1917 par l'Accord Sykes-Picot (Yerasimos, 1986), ont divisé les territoires historiques de peuples entiers, surtout en Afrique et au Proche-Orient. Incidemment et à l'instar des Kurdes ou des Swahili, les Acadiens constituent un peuple transfrontalier, c'est-à-dire dont les membres habitent toujours leur patrie, l'Acadie, mais sous diverses juridictions provinciales canadiennes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Québec et Île-du-Prince-Édouard) et américaine (Maine) qu'ils ne contrôlent pas, parce que dans chacune d'elles ils sont minoritaires. Dans ce sens, il appert que de considérer tout le peuple acadien comme

⁹ Voir surtout Gellner (1989), mais aussi Breuilly (1985) et Hobsbawm (1992). Ces approches s'inspirent du matérialisme historique de Marx et trouvent leur origine au XIXe siècle, notamment chez Karl Kautsky

vivant en situation de diaspora, à l'instar de Trépanier (1994), ne peut-être justifié puisque les Acadiens des Maritimes occupent toujours l'Acadie, leur patrie, même si elle est divisée entre plusieurs juridictions dans lesquelles ils sont minoritaires.

Subsiste-t-il des populations acadiennes à l'extérieur de l'Acadie ? La réponse est évidemment positive et l'exemple le plus révélateur est celui des Cajuns de Louisiane qui ont même constitués une force et une entités culturelles suffisamment cohérente pour assimiler d'autres francophones établis avant et après eux dans cette province des confins méridionaux de la Nouvelle-France, cet Empire français d'Amérique du Nord. Évidemment, les Cajuns ne sont pas Acadiens de la même manière que le sont ceux du Nouveau-Brunswick, par exemple, mais ils ont conservé la mémoire de leur origine et une culture particulière toujours bien vivante malgré le recul du français. Ceci est aussi vrai des Acadiens du Québec. Même en excluant la baie des Chaleurs, les Îles de la Madeleine et le Témiscouata qui sont au moins en partie l'Acadie géographique et historique, il existe des colonies acadiennes compactes et cohérentes qui subsistent en maints endroits de la vallée du Saint-Laurent, principalement dans Lanaudière et le Haut-Richelieu, qui ont aussi dans un premier temps assimilés des familles québécoises s'y étant établies, avant d'eux-mêmes se fondre plus ou moins dans la majorité québécoise. Laissons de côté pour l'instant les centaines de milliers d'Acadiens venus des Maritimes depuis un siècle et demi pour chercher du travail au Québec, surtout à Montréal, ou coloniser de nouvelles régions comme le Lac Saint-Jean, la Matapédia ou la Côte-Nord. Bref, il ne fait pas de doute que le peuple acadien est en partie, celle vivant à l'extérieur du territoire historique et géographique de l'Acadie, un peuple de diaspora, même s'il fut

(1887 : 125) pour qui « l'État-national est l'instrument principal de la formation de la Nation moderne ».

peu étudié et même nommé comme tel par les chercheurs en sciences humaines¹⁰, en comparaison de l'utilisation croissante dont il a fait l'objet de la part des médias de masse et des milieux associatifs actifs dans des domaines comme la culture et la politique.

Une diaspora acadienne au Québec ?

Si le concept de diaspora en relation avec le peuple acadien a été peu étudié, quoique utilisé abondamment, celui de diaspora acadienne du Québec est pratiquement absent du langage populaire¹¹ et qui plus est du vocabulaire des sciences humaines puisque aucune publication savante n'a abordé ce sujet. Par exemple, dans un article récent, Viau (2005 : 24) parlait avec une certaine confusion des « Acadiens de la diaspora québécoise », en voulant parler de la diaspora acadienne du Québec et non des Québécois vivant en Acadie.¹²

Pourtant, le chiffre d'environ un million de Québécois d'origine acadienne est généralement admis (Magord et Belkhodja, 2005 : 51), même de la part des dirigeants de la Société nationale de l'Acadie (SNA).¹³ Après les colons venus de France depuis 1608, les Acadiens constituent la souche la plus importante du peuple québécois, devant les Irlandais et les Allemands souvent considérés comme les plus importantes, les Acadiens étant confondus surtout dans la souche française et parfois même dans la souche allemande (Gravel, 2003), voire irlandaise en considérant les familles Caissie et Jeanson

¹⁰ Mis à part Magord (2003) et Magord et Belkhodja (2005), l'utilisation du concept de diaspora acadienne a aussi été relevée dans Bérubé (1987 : 204), Saint-Louis (1994 : 73), Trépanier (1996), Dallaire (1999 : 154), Bujold (2005 et 2005b : 103-104) et Viau (2005 : 24).

¹¹ En cherchant sur la toile l'expression exacte « diaspora acadienne du Québec » avec le moteur de recherche Google (www.google.ca) aucune occurrence n'a été trouvée !

¹² Une des rares occurrences de l'expression « diaspora acadienne du Québec » se trouve dans Dallaire (1999 : 154). Le concept est sous entendu, notamment dans Magord et Belkhodja (2005 : 45 et 51) et Bujold (2005a et 2005b : 104).

¹³ Dans une lettre qu'il adressait récemment au chef du Parti québécois, André Boisclair, le Président de la SNA, Michel Cyr, rappelait ce chiffre d'un million de Québécois d'origine acadienne.

(Johnson) ! Cette confusion vient du fait qu'Acadiens et Québécois, d'hier et d'aujourd'hui, ont à peu de choses près la même origine ethnique française, *i.e.* la même langue, la même religion et la même culture populaire (Roy, 1978 : 145-146).

Les Acadiens sont venus grossir les rangs du peuple québécois par vagues successives. Une bonne part est venue en Nouvelle-France dans la tourmente du Grand dérangement au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dès 1755, des centaines d'Acadiens se réfugient à Québec où ils obtiennent des concessions dans plusieurs seigneuries de la vallée du Saint-Laurent, de Cacouna jusqu'à Montréal en passant par Bellechasse et Bécancour. Ces réfugiés acadiens seront rejoints dès 1763 et jusqu'au tournant du siècle par des centaines de membres de leurs familles déportés dans les colonies anglaises, en Angleterre et en France. Ces deux vagues distinctes de réfugiés puis d'exilés acadiens (Hébert, 1994 : 33-34) constituent le socle de la diaspora acadienne du Québec car c'est sous la contrainte qu'ils durent quitter l'Acadie où ils étaient victimes de la déportation ou bien parce qu'ils tentaient d'y échapper. De plus, ces Acadiens se sont regroupés pour former de véritables « petites Cadies » (Hébert, 2004) à l'intérieur ou à la périphérie immédiate de régions déjà colonisées par les Canadiens¹⁴. En 1800, ces réfugiés et exilés acadiens étaient environ 8 000 au Bas Canada (LeBlanc, 1979 : 122) réunis principalement dans 5 paroisses qu'ils avaient eux-mêmes fondés : Saint-Bonaventure de Bonaventure, Saint-Joseph de Carleton, Saint-Gervais de Bellechasse, Saint-Grégoire de Bécancour, Saint-Jacques de la Nouvelle-Cadie et Sainte-Marguerite-de-Blaifindie (L'Acadie). Dans toutes ces paroisses et localités québécoises, le souvenir des fondateurs est toujours bien vivant.

¹⁴ Canadien est ici entendu dans son sens original d'habitants français de la vallée du Saint-Laurent, alors appelé Canada.

À ces deux groupes d'exilés et de réfugiés, s'ajoute celui des Acadiens qui se réfugièrent pendant et après le Grand dérangement dans des parties de l'Acadie historique, mais devenus depuis des régions du Québec comme la baie des Chaleurs et les Îles de la Madeleine. Dans ces deux régions, les Acadiens sont largement majoritaires et ont assimilés la plupart des autres populations qui sont venus se joindre à eux au cours des deux derniers siècles. Lors de la création de la province du Nouveau-Brunswick en 1784, les Acadiens de la baie des Chaleurs seront divisés entre deux juridictions, malgré l'unité ethnique et la continuité territoriale de leurs établissements. C'était l'une des premières étapes du processus qui ferait des Acadiens un peuple transfrontalier, dont le foyer national serait séparé entre plusieurs juridictions.

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et à l'invitation des gouvernements canadien ou québécois et de plusieurs sociétés de colonisation, des centaines d'Acadiens des Provinces Maritimes obtinrent des terres dans de nouvelles régions agricoles du Québec, surtout dans la Matapédia et le Témiscouata, ou sur la Côte-Nord où ils fondèrent des établissements de pêche. Dans ces trois régions, les descendants d'Acadiens constituent pratiquement la majorité de la population et ils ont pour la plupart conservé et entretenu le souvenir de leur origine acadienne. D'autres Acadiens des Maritimes ont aussi contribué à la colonisation du Lac Saint-Jean et même de l'Abitibi-Témiscamingue dans la première moitié du XX^e siècle.

La dernière grande vague migratoire ayant amené des Acadiens au Québec, a commencé à la fin du XIX^e siècle et se poursuit encore. Dans la foulée de la révolution industrielle, les Acadiens comme les Québécois des régions rurales, sont venus surtout à Montréal, mais aussi dans d'autres centres industriels, pour chercher du travail. À ces travailleurs

migrants, se joignirent des jeunes venus au Québec pour étudier et des Artistes pour se produire dans le plus gros marché francophone en Amérique. Plusieurs sont restés et ont grossi d'autant les rangs des Acadiens du Québec.

Évidemment, ces vagues migratoires ne peuvent toutes être qualifiées de diaspora sans sombrer dans l'imprécision qui fut décriée dans la première partie de cet essai. Toutefois, la continuité du flot migratoire acadien fit en sorte que les différentes vagues se sont superposées les unes aux autres, maintenant une certaine cohésion identitaire qui se reflète encore aujourd'hui dans la composition des différentes associations acadiennes du Québec¹⁵ : elles comptent parmi leurs membres autant des descendants de réfugiés et de déportés acadiens que des Acadiens nés en Acadie, tous poursuivant les mêmes objectifs de maintenir bien vivant au Québec la spécificité de la francophonie acadienne et d'intensifier les relations entre le Québec et l'Acadie.

La fusion des différents éléments acadiens du Québec à l'intérieur de la notion de diaspora est justement lié à l'aspect ethnique de l'identité, surtout la langue, mais aussi, et peut-être davantage, au fait de porter des patronymes communs. Par exemple, à l'intérieur de l'Association des Thériault, on trouvera des membres de vieilles souches acadiennes du Québec et d'autres nés en Acadie.¹⁶ Il y a donc des éléments qui unissent à travers le temps l'identité des Acadiens autant du Québec que des provinces maritimes. Et, comme on l'a vu, les diasporas sont une forme identitaire s'inscrivant justement dans le temps davantage que l'espace, occupant ce dernier indistinctement de la distance et de la

¹⁵ Les plus importantes de ces associations sont la Fédération acadienne du Québec, l'Association acadienne de la région de Québec, les Acadiens en Ville et la Corporation des Acadiens aux Îles de la Madeleine, cette dernière étant la seule à jouir du statut de membre affilié de la SNA.

¹⁶ Mis à part les Thériault, une vingtaine d'associations de familles d'origine acadienne sont particulièrement dynamique au Québec, dont les Arseneault, les Bourque, les Boudrot, les Forêt, les Garceau, les Gautrot et les Richard.

discontinuité territoriale tout en maintenant vivant et solide le lien identitaire (voir Magord et Belkhodja, 2005 : 49).

Dans cette perspective, on comprends mieux l'importance que revêt la généalogie et l'histoire pour beaucoup d'Acadiens d'Acadie et de la diaspora : elles permettent d'inscrire l'individu dans un continuum le rattachant à une expérience commune vécue par ses ancêtres lors du Grand dérangement, et en même temps avec d'autres Acadiens, indépendamment de leurs pays ou province d'origine, se réclamant de la même expérience. Chez les Acadiens, généalogie et histoire sont ensemble le moteur de la construction d'une identité commune et contemporaine (voir Caron, 2002 et 2006). Ainsi, tous les Acadiens forment une communauté de mémoire (voir Weber, 1995 ; Halbwachs, 1925 ; Barth, 1998 et Pâquet 2001) et la diaspora acadienne du Québec est partie intégrante de celle-ci, même si elle n'est pas reconnue officiellement dans le cadre institutionnel de la SNA. Seuls les Madelinots jouissent depuis 1998 de cette reconnaissance de la part des Acadiens des Maritimes et siègent au conseil de la SNA, à titre de membre affilié et sans droit de vote.

Quelques auteurs (Arsenault, 1978 ; Bergeron, 1981 ; Hébert, 1994 et 2004 ; Gerrior, 2003 ; Gaudet, 2004) surtout issus de la diaspora ont fait la généalogie et retracé le parcours des familles acadiennes depuis la fondation de l'Acadie jusqu'à leur installation au Québec et depuis lors. Ces ouvrages sont les outils dont dispose la diaspora acadienne du Québec pour se rattacher aux autres composantes du peuple acadien, *i.e.* les autres diasporas acadiennes et les Acadiens des Maritimes. La tradition orale s'est aussi maintenue, surtout dans les zones intensives d'établissement des Acadiens au Québec, ce en dépit d'un temps long écoulé depuis l'arrivée au Québec des réfugiés et exilés

d'Acadie (voir Bujold, 2005a). Dans plusieurs de ces familles d'origine acadienne, subsistent encore des récits, parfois même des objets, témoignant des pérégrinations de leurs ancêtres pendant le Grand dérangement. Même dans les familles établies au Québec depuis 250 ans, il y a indéniablement pérennité du phénomène identitaire acadien confirmée notamment par la popularité auprès des Québécois d'origine acadienne des trois premiers Congrès mondiaux acadien (CMA). Une importante institution culturelle, le Musée acadien du Québec à Bonaventure fondé, contribuent aussi grandement au maintien et à la sauvegarde de la mémoire acadienne du Québec.

Il est vrai que cette pérennité de l'identité acadienne au Québec ne frappera pas nécessairement l'observateur peu avisé. Comme il a été souligné précédemment, Acadiens et Québécois se ressemblent à maints égards et c'est ce qui explique qu'il n'est pas toujours facile de distinguer l'un de l'autre. Au Québec, les Acadiens constituent une minorité invisible, à peine audible surtout depuis la relative uniformisation de la langue française par le moyen des médias de masse - l'émergence de ce qui est souvent désigné comme « le français radio canadien ». Dans ce contexte et s'il est possible de s'exprimer ainsi, l'assimilation des Acadiens à la culture de la majorité québécoise est forte, mais cette assimilation n'est évidemment pas de la même nature ni même comparable avec celle subie par les communautés francophones hors Québec dont bon nombre de leurs effectifs à chaque génération abandonne le français pour se tourner vers l'anglais.

Mais dans un monde où les identités s'enchevêtrent de plus en plus sans pour autant s'exclure mutuellement, il n'est pas contradictoire de s'identifier comme Québécois et Acadiens en même temps. D'ailleurs et même si cela peut-être décevant, peut-être n'est-il pas davantage contradictoire de s'identifier comme Acadien et d'adopter l'Anglais

comme langue d'usage, à l'instar de milliers d'Acadiens vivant aux États-Unis et accourant à chaque CMA ou à chaque réunion de famille acadienne, comme il s'en tient chaque année en Amérique du Nord.

Vers une nouvelle donne

Au cours du dernier quart de siècle, en favorisant le terme Acadie plutôt que celui d'Acadiens dans certaines dénominations à forte valeurs symboliques¹⁷, les Acadiens d'Acadie ont fait le choix de se replier sur un territoire plutôt qu'une identité, sur l'espace plutôt que le temps, excluant en quelque sorte - et peut-être involontairement -, les Acadiens de la diaspora du champ national acadien. Une attitude résolument moderne... Mais au même moment et cela peut surprendre, ils se sont aussi engagé dans les CMA dont les participants se réunissent dans un espace hétérotopique, comme disait Foucault, hors de tout espace et suspendu dans le temps, permettant au peuple acadien de refaire son unité perdue l'espace d'une quinzaine tous les 5 ans. Comme la tenue des trois premiers CMA le montre, les Acadiens de la diaspora ont appuyé cette démarche en parcourant des milliers de kilomètres pour aller à la rencontre de leurs compatriotes, formant une sorte de « nation sans frontières » (Magord et Belkhodja, 2005 : 50 et 52). Une attitude résolument post-moderne...

Le but d'octroyer un statut heuristique au concept de diaspora appliqué au peuple acadien hors-Acadie en général et à sa frange québécoise en particulier, ne dissimule aucune volonté de diluer l'identité des Acadiens occupant toujours l'Acadie dans une sorte de

¹⁷ En 1992, la Société nationale des Acadiens est devenu la Société nationale de l'Acadie. Va dans le même sens le fait que la seconde édition du collectif de Daigle est intitulé *L'Acadie des Maritimes* (1993) plutôt que *Les Acadiens des Maritimes* comme dans sa première édition (1980). Peut-être sont-ce davantage des intellectuels acadiens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick qu'il faut tenir responsable de ce repositionnement du discours national acadien.

fluide nommé mondialisation et dont les conséquences pourraient être une marginalisation et une diminution de leur pouvoir politique au sein même du peuple acadien et de ses organisations représentatives comme la SNA (Magord et Belkhodja, 2005 : 50-53). Les Acadiens des Provinces Maritimes du Canada, et ceux du Nouveau-Brunswick en particulier, sont au centre du champ national acadien : c'est le noyau dynamique qui a réussi à conserver sa culture propre, à se « ré enraciner » dans la patrie en dépit des aléas de l'histoire et par conséquent, c'est le fer de lance de la renaissance acadienne non seulement en Acadie, mais aussi parmi la diaspora située en périphérie du champ national acadien.

Le champ national acadien est vaste justement parce qu'il n'est pas limité dans l'espace et pas même dans le temps. Dans ce sens l'ensemble du peuple acadien, c'est-à-dire les Acadiens d'Acadie autant que la diaspora acadienne, est bien positionné pour relever les défis d'un Monde dont les piliers politiques chancellent (voir Zacher, 1992). Le peuple acadien en a vu d'autres et fort de cette expérience, il semble promis à un brillant avenir dans un monde post-moderne, plus précisément post-national pris au sens de post-territorial.

Mais pour en arriver là, il faudra que tous les Acadiens se trouvent un lieu où ils pourront s'unir, se rencontrer plus fréquemment qu'à tous les cinq ans pour discuter du devenir politique du peuple acadien. Pendant les CMA, la diaspora acadienne, et en particulier celle du Québec, est en quelque sorte spectatrice du concert de la nation acadienne dont elle devrait pourtant faire partie intégrante. Il ne serait sûrement pas juste ni justifié qu'elle le dirige, mais elle serait capable de s'accorder avec les autres composantes du peuple acadien pour participer pleinement au concert de la Nation acadienne.

Contrairement à ce que l'on a souvent voulu croire, nié la place des Acadiens du Québec dans le concert de la Nation acadienne, nuit à l'avancement de la cause nationale acadienne autant en Acadie qu'au Québec en maintenant une image folklorique de l'Acadie au sein de la population québécoise et de la diaspora acadienne du Québec parmi les Acadiens d'Acadie. De plus, les forces vives laissées de côté par cette négation, ralentissent peut-être l'émergence d'un projet national original et adapté à la réalité acadienne non seulement du Nouveau-Brunswick, mais également de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince Édouard, de Terre-Neuve et de l'ensemble de la diaspora acadienne. Bref, « l'union fait la force » et il semble nécessaire de le rappeler même s'il s'agit de la devise adoptée par le peuple acadien il y a de cela 125 ans. Alors seulement, pourra renaître l'espoir de voir s'ouvrir, à tout le moins symboliquement, le grand portage du lac Témiscouata, ce rêve datant du régime français d'une voie de communication (politique) permanente entre Québec et l'Acadie, mais à ce jour resté inachevé, presque oublié.

Références

- Anteby-Yemini, Lisa *et al.*, dir., (2005), *Les diasporas, 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Anteby-Yemini, Lisa et William Berthomière (2005), « Di[a]spositif : décrire et comprendre les diasporas » *in* Lisa Anteby-Yemini *et al.*, dir., (2005)
- Aron, Raymond (1966), *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Lévy, 1984.
- Aron, Raymond (1982), « Réflexion sur l'évolution du système interétatique », *Politique internationale*, no 17 : 27-41.
- Arsenault, Bona (1978), *Histoire et généalogie des Acadiens*, Montréal, Fides, six volumes, 1994.
- Badie, Bertrand (1992), *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.

- Badie, Bertrand (1995), *La fin des territoires : essai sur le désordre international et l'utilité du respect*, Paris, Fayard.
- Barth, Fredrik (1998), *Ethnic Groups and Boundaries*, Prospect Heights (Ill.), Waveland Press : 9-38.
- Beaulieu, Gérard (2000), « Le Québec et la question québécoise dans les quotidiens du Nouveau-Brunswick » in Fernand Harvey et Gérard Beaulieu, dir., (2000) : 97-125.
- Beaumier, Jacques (2005), « La Sainte-Vierge contre Saint-Jean-Baptiste : une histoire acadienne », *L'Action nationale*, vol. 95, no 6, juin : 52-66.
- Belkhdja, Chedly et Roger Ouellette (2003), « La reconnaissance de l'Acadie sur la scène internationale : de la diplomatie quasi étatique à la logique des réseaux » in André Magord, dir., (2003) : 567-592.
- Bergeron, Adrien (1981), *Le grand arrangement des Acadiens du Québec*, Montréal, Élysée, 8 volumes.
- Bérubé, Adrien (1987), « De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie », in Jacques Lapointe et André Leclerc (dir.), *Les Acadiens, État de la recherche*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique.
- Breuilly, John (1985), *Nationalism and the State*, Chicago, University of Chicago Press.
- Bruneau, Michel (1995), « Espaces et territoires de diasporas » in Michel Bruneau, dir., (1995) : 5-23.
- Bruneau, Michel, dir., (1995a), *Diasporas*, Montpellier, RECLUS.
- Brunn, Stanley D. (1996), « The Internationalization of Diasporas in a Shrinking World », in Georges Prévélakis, dir., (1996) : 259-272.
- Bujold, Stéphan (1996), « Les minorités transfrontalières et les relations internationales : essai d'élargissement du champ conceptuel », conférence inédite prononcée le 18 mars 1996 dans le cadre du *Colloque des jeunes politologues 1996* de la *Société québécoise de science politique* à l'Université de Montréal.
- Bujold, Stéphan (2005), « 250 ans après le Grand dérangement. Qu'est-ce que l'Acadie ? », *Le Devoir*, section Idées, 28 juillet 2005 : A7.
- Bujold, Stéphan (2005a), « Le cœur au beurre noir », *L'Acadie nouvelle*, section Forum public, 13 août : 12.
- Bujold, Stéphan (2005b), « Le Québec et l'Acadie. I – L'oubli remémoré », *Égalité, Revue acadienne d'analyse politique*, no 52, automne 2005 : 91-107.

- Caron, Caroline-Isabelle (2002), « La narration généalogique en Amérique du Nord francophone. Un moteur de la construction identitaire », *Ethnologies comparées*, no 4.
- Caron, Caroline-Isabelle (2006), *Se créer des ancêtres*, Québec, Septentrion.
- Chaliand, Gérard et Jean-Pierre Rageau (1991), *Atlas des diasporas*, Paris, Odile Jacob.
- Chiasson, Herménégilde (2004), « Oublier Évangéline » in Simon Langlois et Jocelyn Létourneau, dir., *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval\CÉFAN : 147-163.
- Daigle, Jean, dir. (1980), *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- Daigle, Jean, dir. (1993), *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- Dreyfus, Simone (1987), *Droit des relations internationales*, Paris, Cujas.
- Dufoix, Stéphane (2003), *Les diasporas*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Que sais-je ?).
- Gaudet, Sylvain (2004), « Ces Québécois dont les racines sont acadiennes », *Cap-aux-Diamants*, no 77 : 25-29.
- Gellner, Ernest (1989), *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.
- Gerrior, William D. (2003), *Acadian Awakenings : Routes & Roots, International Links. An Acadian Family in Exile*, Hatchet Lake, Port Royal Pub, 5 volumes.
- Gravel, Pauline (2003), « Du sang allemand chez des Québécois », *Le Devoir*, 31 mai.
- Griffiths, Naomi E. S. (2005), « Réflexions et commentaires sur la déportation de 1755 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 36, nos 2-3.p. 95-97.
- Hadj-Moussa, Ratiba (2001), « Diasporas : ethnies sans frontières et sans politique ? », *Cahiers de recherche sociologique*, no 36 : 163-183.
- Halbwachs, Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- Halliday, Fred (1989), « State and Society in International Relations : A Second Agenda » in Hugh Dyer, dir., *The Study of International Relations*, London, MacMillan/ Millennium : 40-59.
- Harvey, Fernand et Gérard Beaulieu, dir., (2000), *Les relations entre le Québec et l'Acadie, de la tradition à la modernité*, Québec/Moncton, Presses de l'Université Laval/Institut québécois de recherche sur la culture/Éditions d'Acadie.

- Hébert, Pierre-Maurice (1994), *Les Acadiens du Québec*, Montréal, Éditions de l'Écho.
- Hébert, Pierre-Maurice (2004), « Les petites “Cadies” du Québec », *Cap-aux-Diamants*, no 77, printemps : 30-33.
- Hobsbawn, Éric (1992), *Nation et nationalisme depuis 1780: programme, mythes, réalité*, Paris, Gallimard.
- Kautsky, Karl (1887), « La nationalité moderne » in Georges Haupt *et al.*, dir., *Les marxistes et la question nationale, 1848-1918*, Montréal, L'étincelle, 1974 : 114-127.
- Kazancigil, Ali (1987), « Paradigme de la formation de l'État moderne dans la périphérie », in Korany, Bahgat (dir.), *Analyse des relations internationales*, Montréal, Gaétan Morin : 189-209.
- Lapierre, Jean-William et Muriel Roy (1983), *Les Acadiens*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Que sais-je ?).
- Larose, Chalmers (2004), « La contestation transnationale dans un monde d'États-nations. Évidence, contingence et paradoxe » in Micheline Labelle *et al.*, dir., *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LeBlanc, Gino (2005), « La politique sans États : les visages de l'Acadie politique », *Francophonies d'Amérique*, no 19 : 81-94.
- LeBlanc, Robert A. (1979), « Les migrations acadiennes », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, no 58 : 99-124.
- LeBlanc, Ronnie-Gilles (2005a), « Du “dérangement des guerres” au Grand dérangement : la longue évolution d'un concept » in Ronnie-Gilles LeBlanc, dir., *Du Grand dérangement à la déportation. Nouvelles perspectives historiques*, Moncton, Chaires d'études acadiennes : 9-20.
- Lemieux, Vincent (2004), « Réseaux sociaux et médiation » in Lucille Guilbert, dir., *Médiations et francophonie interculturelle*, Québec, Presses de l'Université Laval/CÉFAN : 193-197.
- Magord, André (2003a), « Dynamiques intergroupes au sein de la diaspora acadienne : un pas vers une nouvelle donne ? » in André Magord, dir., (2003) : 11-19.
- Magord, André et Chedly Belkhodja (2005), « L'Acadie à l'heure de la diaspora ? », *Francophonies d'Amérique*, no 19 : 45-54.
- Magord, André, dir. (2003), *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, Poitiers/Moncton, Institut d'Études

Acadienne et Québécoises, Université de Poitiers/Centre d'Études Acadiennes, Université de Moncton.

- Ouellette, Roger (1993), « Tout n'est pas noir et blanc dans les relations Acadie-Québec », *Égalité*, no 33.
- Pâquet, Martin (2001), « Penser l'expérience en histoire des migrations » in Andrée Coutemanche et Martin Pâquet, dir., *Prendre la route. L'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XIV^e au XX^e siècle*, Hull, Vents d'Ouest : 220-238.
- Picard, Élisabeth, dir. (1991), *La question kurde*, Bruxelles, Complexe.
- Prévélakis, Georges, dir., (1996), *The networks of diasporas*, Nicosie/Paris, Kykem/L'Harmatan.
- Renouvin, Pierre (1955), *Histoire des relations internationales. Le XIX^e siècle. II - De 1871 à 1914. L'apogée de l'Europe*, tome sixième, Paris, Hachette.
- Rosenau, James (1992), « Le Nouvel ordre mondial : forces sous-jacentes et résultats », *Études Internationales*, vol. 23, no 1 : 9-35.
- Roy, Michel (1978), *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec/Amérique.
- Saint-Louis, Michel A. (1994), « Les collectivités sans États et les relations internationales : l'exemple du peuple acadien des Maritimes », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, no 2 : 55-75.
- Sheffer, Gabriel (1996), « Whither the Study of Ethnic Diasporas ? Some Theoretical, Definitional, Analytical and Comparative Considerations », in Georges Prévélakis, dir., (1996) : 37-46.
- Sheffer, Gabriel (2003), *Diaspora politics : at home abroad*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sheffer, Gabriel, dir. (1986), *Modern Diasporas in International Politics*, New-York, St. Martin's Press.
- Thériault, Joseph-Yvon (1994), « L'Acadie politique et la politique en Acadie : essai de synthèse sur la question nationale », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, no 2 : 7-30..
- Thériault, Joseph-Yvon (2004), « Acadie-Québec. Enjeux d'un rapprochement », *Cap-aux-Diamants*, no 77 : 44-49
- Thériault, Léon (1993), « Parallèles Acadie-Québec : de 1864 à nos jours », *Égalité*, no 33 : 103-123.

- Thériault, Léon (2000), « L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960) »
in Fernand Harvey et Gérard Beaulieu, dir., (2000) : 49-71.
- Tölölyan, Khachig (1991), « The Nation-State and Its Others: In Lieu of a Preface »,
Diaspora, vol. 1, no 1 : 3-7.
- Tölölyan, Khachig (1996), « Rethinking Diaspora(s): Stateless Power in the
Transnational Moment », *Diaspora*, vol. 5, no 1 : 3-36.
- Trépanier, Cécyle (1996), « Le mythe de "L'Acadie des Maritimes" », *Géographie et
Cultures*, no 17, 1996.
- Viau, Robert (2005), « Les commémorations du 250^e anniversaire de la déportation »,
Égalité, Revue acadienne d'analyse politique, no 52, automne 2005 : 13-55.
- Weber, Max (1995), *Économie et société*, Paris, Pocket, t. 2 : 127-136.
- Yerasimos, Stéphane (1986), « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-
Orient », *Hérodote*, no 41 : 123-161.
- Zacher, Mark (1992), « The Decaying Pillars of the Westphalian Temple » *in* James
Rosenau et Ernst Otto Czempiel (dir.), *Governance without Government. Order and
Changes in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press : 58-101.